

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 7 MAI 2024 (heure de fermeture mairie)

Hors délai, aucune inscription ne sera acceptée

Si absent, aucune inscription ne sera remboursée



VIDE GRENIERS DE CORBREUSE - 19 MAI 2024 - Règlement

Les emplacements numérotés seront attribués et enregistrés dans l'ordre d'arrivée uniquement si le DOSSIER EST COMPLET.

ATTENTION : aucune cour d'école ne sera utilisée pour le vide-greniers.

Nous vous rappelons qu'à la différence des « brocantes », les « vide-greniers » ne sont réservés qu'aux particuliers. Par conséquent, aucune facture ne pourra être délivrée.

L'émargement du registre se fera durant le vide-greniers.

La présence de la personne inscrite, munie de sa pièce d'identité déclarée lors de l'inscription, est indispensable.

EMPRISE DU VIDE-GRENIER

- Un arrêté municipal précisera la réglementation des lieux du vide-greniers.
- La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits de 8h00 à 18h00.
- Pour le bon déroulement de cette journée, nous vous demandons de prévoir en conséquence.
- Le règlement et les bulletins d'inscriptions supplémentaires sont à votre disposition en Mairie de CORBREUSE.
- Il est interdit aux exposants d'accrocher quoi que ce soit sur les clôtures des riverains. En cas de dégradation, l'association communiquera les coordonnées des exposants aux riverains concernés.
- Les exposants s'engagent à laisser les lieux propres et donc de partir avec leurs poubelles ainsi que les articles non vendus.
- L'association ne peut être tenue responsable en cas de perte, vol ou destruction de marchandises ainsi que pour d'éventuelles dégradations commises par les exposants.
- Les exposants s'engagent à respecter et à faire respecter le règlement

INSCRIPTION

- Le **bulletin d'inscription** dûment complété et signé
- Le paiement : **uniquement par chèque** libellé à l'ordre de Corbreuse en Fêtes
- La photocopie de la **carte d'identité** recto-verso ou pièce d'identité
- L'**enveloppe obligatoire timbrée avec nom et adresse** pour retour d'inscription

Le tout déposé à la mairie de Corbreuse sous enveloppe portant la mention « vide greniers » avant la date limite..

HABITANTS CORBREUSE

Emplacement (3 ml) : **5 €**

Emplacement supplémentaire : **4 €**

EXTÉRIEURS CORBREUSE

Emplacement (3 ml) : **12 €**

Emplacement supplémentaire : **4€**

CIRCULATION - INSTALLATION

- L'ouverture aux exposants est fixée à partir de 6h jusqu'à 8h.
 - Après installation, les véhicules devront être retirés du site. Passé cet horaire, tout véhicule sera refusé.
 - L'horaire de remballage et débarrassage est fixé à partir de 18 h 00.
-
- L'**entrée**, pour déposer les marchandises se fera par le Mail des Grandes Ouches
 - La **sortie**, se fera vers la rue de la Ferme Thibault

RAPPEL : les véhicules doivent circuler au pas.

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 7 MAI 2024 (heure de fermeture mairie)

Hors délai, aucune inscription ne sera acceptée

Si absent, aucune inscription ne sera remboursée



VIDE GRENIERS DE CORBREUSE - 19 MAI 2024

Les emplacements numérotés seront attribués et enregistrés dans l'ordre d'arrivée uniquement si le DOSSIER EST COMPLET.

Nous vous ferons un retour de votre inscription une fois toutes les inscriptions enregistrées.

Pour prendre en compte votre inscription, il faut :

- Le **bulletin d'inscription** dûment complété et signé
- Le paiement : **uniquement par chèque** libellé à l'ordre de Corbreuse en Fêtes
- La photocopie de la **carte d'identité** recto-verso ou pièce d'identité
- L'**enveloppe obligatoire timbrée avec nom et adresse** pour retour d'inscription

Le tout déposé à la mairie de Corbreuse sous enveloppe portant la mention « vide greniers ».

Organisateur-Association: CORBREUSE EN FÊTE

Adresse: Maire de Corbreuse, rue des Ecole - 91410 Corbreuse

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS		PERSONNE PHYSIQUE
Se déroulant le :	à (ville) :	
Je soussigné, Nom :	Prénom :	
Né(e) le :	à :	Département :
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Tél. :	E-mail :	
Titulaire de la pièce d'identité N° :		
Délivrée le :	Par :	
N° d'immatriculation de mon véhicule :		

Déclare sur l'honneur:

- De ne pas être commerçant(e).
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce).
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal)
- D'avoir lu et de m'engager à respecter le règlement.

Fait à

Le.....

Signature:

Attestation qui sera jointe au registre pour remise en préfecture.

RÉSERVATION ET PAIEMENT EMPLACEMENT

Habitants Corbreuse : Emplacement de 3 ml x 5 € =€

Extérieurs Corbreuse : Emplacement de 3 ml x 12 € =€

+ Emplacement(s) supplémentaire(s) de 3 ml : 4 € =€

TOTAL : € Paiement par